libertas

VOLUME 19
NUMÉRO 1

BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE

Rights & Democracy's
PRIX **John Humphrey** AWARD
Droits et Démocratie **2009**

LA'ONF, RÉSEAU IRAKIEN POUR LA NON-VIOLENCE

Terry Kay Rockefeller (terry@peacefultomorrows.org), directrice de projet, September 11th Families for Peaceful Tomorrows

AVANT L'INVASION DE L'IRAK PAR LES ÉTATS-UNIS, en 2003, Ismaeel Dawood exploitait une boutique de chaussures à Bagdad ; il étudiait aussi la statistique et lisait beaucoup sur les droits humains. Après l'invasion, il s'est mis à recueillir activement des récits de victimes civiles de la guerre et à travailler, avec des militants de Bagdad, à la compilation de renseignements sur la détention d'Irakiens dans les prisons militaires américaines. En 2005, au Forum social mondial, au Brésil, Ismaeel a rencontré Martina Pignatti Morano du groupe Un Ponte Per (UPP), une ONG italienne auparavant connue sous le nom Des ponts vers Bagdad, ainsi que Jean-Marie Muller, un expert français en matière de non-violence. Jean-Marie Muller et l'UPP organisaient alors des formations sur la non-violence destinées à des gens de Bagdad, dont la plupart étaient liés à al-Mesalla, un centre communautaire de défense des droits humains.

En mai 2006, ces militants nouvellement formés ont organisé une semaine d'activités axées sur la non-violence qui se déroulaient surtout dans les quartiers de Bagdad. Ils ont distribué une affiche où l'on voyait une carte de l'Irak dénuée de toute frontière intérieure, sur laquelle était superposé le slogan « La'Onf » (non-violence). Ils se sont aussi adressés directement à la population – dans les postes de police, sur les bases militaires irakiennes et américaines – pour leur parler des moyens de mettre fin à la violence en Irak. Ils ont recueilli des signatures sur des pétitions qui prônaient des approches non violentes pour reconstruire la société civile d'Irak. Ils ont organisé des forums publics dans des locaux de quartier – boutiques, mosquées et écoles. Ces activités ouvertes et publiques se sont révélées très stimulantes et ont donné confiance aux organisateurs, qui sont devenus persuadés qu'il était possible d'intervenir de façon non violente dans un contexte de guerre.

Une deuxième « Semaine de la non-violence », organisée en mai 2007, a connu une envergure plus nationale. Y participaient 42 organisations issues de 10 gouvernorats d'Irak (il existe 18 gouvernorats en Irak, qui fonctionnent comme des États ou des provinces). Le thème de la deuxième Semaine était « Construire la paix ». Les actions entreprises englobaient des rassemblements petits et grands, auxquels ont souvent participé des écoliers.

Dans de nombreuses régions, les militants ont fait circulé une pétition à l'appui de diverses initiatives visant à interdire l'importation et la vente de jouets de guerre. La'Onf a entrepris cette action après que de nombreux petits garçons et leur famille eurent été tués par balle par des soldats des forces d'occupation, qui avaient confondu des jouets d'apparence réaliste avec de vraies armes. La pétition a connu beaucoup de succès. Dans le gouvernorat de Muthanna, une pétition lancée en 2007 a mené, l'année suivante, à l'adoption par le Conseil du gouvernorat d'une ordonnance interdisant l'importation et la vente de jouets de guerre et de pétards.

Suite page 3

CANADIAN PUBLICATIONS MAIL, CONTRACT NO 40008541

Droits et Démocratie
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

Créé par une loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie est une organisation canadienne non partisane et indépendante qui a le mandat de promouvoir le développement démocratique et d'appuyer et défendre les droits de la personne tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La paix et la non-violence constituent des principes essentiels à la défense et à la promotion des droits humains internationaux. On peut lire dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme que la reconnaissance des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Le lauréat de cette année du prix John-Humphrey Droits et Démocratie illustre, par son action, que la lutte pour la paix et la non-violence est une lutte pour les droits humains. La'Onf, Réseau irakien pour la non-violence, a fait la preuve, durant la courte période qui s'est écoulée depuis sa création, que même en temps de guerre, la détermination des citoyens à transformer leur société par des moyens non violents peut être plus forte que les bombes et les fusils qui tentent de les réduire au silence.

La'Onf est devenu l'exemple éclatant d'un mouvement réellement inclusif de la société civile qui émerge dans une région du monde trop souvent marquée par la division. Les membres de La'Onf, qui incluent des militantes pour les droits des femmes jusqu'aux syndicalistes, ont mené des campagnes nationales en Irak dans le but de convaincre leurs concitoyens que leur société devrait être reconstruite sur la base des principes universels des droits humains. La liberté d'expression, les élections libres et transparentes et l'égalité des femmes font partie des thèmes qui guident le combat de La'Onf pour un pays exempt de violence où les citoyens peuvent vivre en paix.

Leur exemple en est un que nous pouvons et devons suivre. Les droits humains ne sont pas seulement des mots énoncés dans un document, mais doivent être vécus et réalisés par des actions concrètes.

Droits et Démocratie est fier de reconnaître La'Onf pour son engagement envers la non-violence ainsi que son travail visant à favoriser l'autonomisation de la société civile en Irak. Nous nous unissons à La'Onf dans la croyance qu'une paix réelle doit se bâtir sur une fondation des droits humains.

RÉMY M. BEAUREGARD

PRIX JOHN-HUMPHREY DROITS ET DÉMOCRATIE

Droits et Démocratie décerne chaque année ce prix afin d'honorer un organisme ou une personne de toute région du monde, y compris le Canada, pour sa contribution exemplaire à la promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Il a été créé pour rendre hommage au Canadien John Peters Humphrey, professeur de droit qui a préparé le premier projet de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une tournée de villes canadiennes est aussi prévue afin de sensibiliser le public au travail pour les droits humains de la lauréate ou du lauréat.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web (www.dd-rd.ca) ou envoyez un courriel à Louis Moubarak (lmoubarak@dd-rd.ca)

LAURÉATES ET LAURÉATS PRÉCÉDENTS

2008 – Zimbabwe Lawyers for Human Rights (Zimbabwe)
2007 – Akbar Ganji (Iran)
2006 – Su Su Nway (Birmanie)
2005 – Yan Christian Warinussy (Papouasie occidentale)
2004 – Godelève Mukasarasi (Rwanda)
2003 – Kimy Pernía Domicó (Colombie) et Angélica Mendoza de Ascarza (Pérou)
2002 – Ayesha Imam (Nigéria)
2001 – Dre Sima Samar (Afghanistan)
2000 – Révérend Timothy Njoya (Kenya)
1999 – Dre Cynthia Maung et Min Ko Naing (Birmanie)
1998 – Palden Gyatso (Tibet)
1997 – Père Javier Giraldo (Colombie)
1996 – Sultana Kamal (Bangladesh)
1995 – Mgr Carlos F. X. Belo (Timor oriental)
1994 – Campaign for Democracy (Nigéria) et Egyptian Organization for Human Rights
1993 – La Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains (Haïti)
1992 – Instituto de Defensa Legal (Pérou)

suite de la page 1

LA'ONF, RÉSEAU IRAKIEN POUR LA NON-VIOLENCE

(www.laonf.net)

Des militants expérimentés ont organisé des ateliers auxquels étaient invités les membres des ONG irakiennes, des organismes de la société civile, des groupes étudiants et des syndicats ainsi que des leaders tribaux. À la fin de chaque atelier, les individus et les organismes participants étaient invités à devenir membres du réseau La'Onf dans leur région. En juin 2008, plus de 100 organisations irakiennes avaient adhéré aux principes de la non-violence et s'étaient jointes au réseau de La'Onf.

En août 2008, en dépit de la difficulté à se déplacer dans le pays en raison de la guerre, de la violence, des problèmes économiques et d'une infrastructure gravement endommagée, des représentants de 15 gouvernorats d'Irak se sont réunis à Erbil pour une première rencontre nationale du réseau avec à sa direction une structure de gouvernance démocratiquement élue.

Les membres de La'Onf ont alors souscrit aux buts et principes suivants :

- Que tous les citoyens irakiens soient en mesure de participer aux élections sans faire l'objet de pressions quant à leur choix.
- Qu'on prévienne la violence au cours de la campagne électorale et le jour du scrutin.
- Que tous les citoyens aient le droit de voter, sans égard à leurs antécédents confessionnels ou intellectuels, à leur appartenance religieuse ou nationale, et que ce droit soit protégé pour tous.
- La'Onf appelle à l'adoption de lois qui garantissent que la nomination et l'élection de candidats se fassent à partir d'une liste ouverte. Ce système permet aux électeurs irakiens de choisir des candidats particuliers au moment du vote (par opposition à la liste fermée, où l'électeur ne vote que pour un parti politique).
- La'Onf presse tous les partis politiques de présenter leur programme aux citoyens irakiens, en incluant notamment de l'information sur les aspects suivants :

  1. Quels sont leurs plans relativement à la mise en place d'une infrastructure dans le gouvernorat.
  2. Quels services ils comptent fournir au gouvernorat.
  3. Ce qu'ils comptent faire pour offrir des possibilités d'emploi.
  4. Leurs points de vue sur le rôle des organisations non gouvernementales et comment ils comptent les soutenir.
  5. Leurs points de vue sur la non-violence en tant que moyen d'aborder et de résoudre les problèmes, et quelles garanties ils fourniraient pour que le gouvernement local s'abstienne d'avoir recours à la violence dans ses rapports avec les citoyens.
  6. Leur position sur les principes de base des droits humains, en particulier en ce qui a trait aux questions de la non-discrimination à l'égard des femmes et du respect de la liberté d'expression.

- La'Onf insiste pour dire que la police irakienne et l'armée irakienne devraient être les seules forces responsables de la protection des citoyens durant le processus électoral, et exhortent ces forces à demeurer neutres afin de donner la possibilité aux citoyens d'exprimer librement leur position dans l'isoloir.

- La'Onf exige que les forces d'occupation et les autres groupes armés s'abstiennent de s'ingérer dans le processus électoral et acceptent que seules la police et l'armée irakiennes soient responsables d'assurer la sécurité des citoyens irakiens partout au pays.

Plus de 50 organisations, qui n'étaient pas membres du réseau de La'Onf, ont été tellement enthousiasmées par l'idée de promouvoir le changement démocratique par voie électorale et par l'espoir de reconstruire les institutions de la société civile irakienne qu'elles ont pris activement part aux activités de la troisième « Semaine de la non-violence ». Il est à espérer qu'un grand nombre de ces organisations finiront, dans le futur, par se joindre officiellement au réseau.

Les droits des femmes

Pour l'année 2009, les principales activités menées par La'Onf jusqu'à maintenant ont été une expression de solidarité et d'appui à l'ensemble des femmes irakiennes à l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes, et une journée d'activités et d'événements coordonnés à l'échelle nationale visant à obtenir des appuis à la mise en œuvre d'une campagne faisant la promotion de la discussion et de l'action sur les moyens de mettre fin à la violence contre les femmes. En s'adressant aux citoyens irakiens, aux politiciens, au gouvernement d'Irak et à l'ensemble des organisations de la société civile, les militants de La'Onf proclament que la violence faite aux femmes devait être rejetée et qu'on devrait y mettre fin dans leur pays.

La'Onf affirme que les femmes irakiennes cherchent à jouer un rôle dans la construction de l'Irak. Si l'établissement de l'actuel système de quotas dans le cadre des élections (qui prévoit que 25 % des postes élus doivent être occupés par des femmes) constitue un pas important vers l'autonomisation des femmes, il n'est toutefois pas suffisant. La'Onf cherche à favoriser l'atteinte de l'égalité pleine et entière pour les femmes dans tous les postes de la législature et de l'administration, et à assurer le respect de leur droit à l'éducation et au travail. Les membres de La'Onf ont exigé que le gouvernement irakien et le gouvernement régional du Kurdistan modifient la Constitution irakienne afin de garantir pleinement la fin de la discrimination envers les femmes.

« Nous devons travailler fort pour résister aux coutumes et aux traditions qui justifient la violence exercée contre les femmes en Irak », affirme La'Onf. L'organisation a mentionné tout particulièrement l'absence de législation garantissant l'égalité des femmes, les interprétations religieuses incorrectes

suite page 4

suite de la page 3

LA'ONF, RÉSEAU IRAKIEN POUR LA NON-VIOLENCE

(www.laonf.net)

concernant les rôles et les droits des femmes, la dure répression exercée par les régimes autoritaires antérieurs et les cultures traditionnelles comme autant de facteurs sous-jacents permettant à la violence contre les femmes de s'exercer.

À l'occasion de son annonce du lancement prochain d'une campagne ayant pour thème « Faire cesser la violence contre les femmes », La'Onf a cité de nombreux rapports documentant des violations flagrantes des droits des femmes irakiennes qui ont donné lieu, tragiquement, à des actes de violence graves, voire mortels. Selon La'Onf, les causes de cette violence résident dans les conditions difficiles qui ont prévalu au cours des dernières années, caractérisées par les déplacements forcés et l'absence de sécurité. Voici ce que dit La'Onf à ce sujet :

> Les femmes irakiennes ont souffert sous les régimes autoritaires qui ont précédé, ainsi qu'en raison de la guerre, de l'occupation et de la violence sectaire, et elles ont payé le prix double, ce qui a entraîné l'émergence d'une armée de veuves dont le nombre est évalué à des millions. À cela viennent s'ajouter le chômage, ainsi que le retrait des femmes de la rue et leur confinement à la maison sous l'effet de la peur et sous la pression de l'hostilité ambiante.

Récemment, toutefois, La'Onf a constaté une « amélioration importante au chapitre de la sécurité ». Selon La'Onf, il est dorénavant « de la responsabilité de tous de tenir compte du phénomène de la violence faite aux femmes » et de faire en sorte que les femmes « jouissent de tous leurs droits, sur un pied d'égalité avec les hommes ». La'Onf demande plus spécifiquement aux médias, aux hommes et aux femmes qui pratiquent une religion, aux intellectuels, aux artistes et aux athlètes, aux universités ainsi qu'aux ambassades et aux consulats des gouvernements étrangers d'aider à développer, à promouvoir et à diffuser les messages de la campagne.

Avant la fin de 2009, le réseau de La'Onf compte organiser un forum irakien sur la non-violence ouvert à tous les membres de La'Onf, aux autres militants irakiens qui travaillent de façon non violente à la promotion des droits et de l'engagement civique des citoyens irakiens et aux membres de la communauté internationale qui souhaitent soutenir le travail de La'Onf. Les discussions initiales en vue de la quatrième « Semaine de la non-violence » en Irak prévoient l'élaboration d'un plan d'intervention dans des domaines où la discrimination sectaire et ethnique a produit des degrés intolérables de violence et de peur, ainsi que la recherche de stratégies à caractère social et juridique visant à réduire la violence. ℓ

[Note : Une bonne partie de l'information sur l'histoire et le travail de La'Onf est rédigée en arabe et en kurde, langues que je ne sais ni lire, ni parler. Une partie de cette information est traduite en anglais sur le site Web de La'Onf, au www.laonf.net. Le présent rapport a été préparé à partir de ces sources en anglais, de conversations que j'ai eues avec des membres de La'Onf à l'occasion de leur assemblée nationale en Irak, en 2008, et de rencontres avec ces mêmes membres lors de conférences en Espagne, en Jordanie et en Italie. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont traduit ces conversations pour moi, et les membres de La'Onf qui connaissaient l'anglais et qui ont pris le temps de me parler dans cette langue. — Terry Kay Rockefeller]

La'Onf, Réseau irakien pour la non-violence (www.laonf.net)

S'il vous plaît, disséminez ce message : il n'y a pas que de la violence en Irak, il s'y passe quelque chose de plus ; les gens travaillent à la consolidation de la paix et souhaitent un changement réel... La'Onf existe aujourd'hui à l'intérieur de l'environnement politique polarisé et dangereux de l'Irak, où, si vous parlez de résistance, on vous accuse de soutenir les terroristes et de prôner la violence ; mais si vous parlez de non-violence, on vous accuse d'être en faveur de l'occupation. La'Onf cherche à créer une troisième voie avec son message, selon lequel la non-violence est un outil permettant de résister à l'occupation, au terrorisme et à la corruption.

— Ismaeel Dawood, membre fondateur de La'Onf

LE PROCESSUS DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE EN IRAK

John McGarry (john.mcgarry@queensu.ca), Chaire de recherche du Canada sur le nationalisme et la démocratie, Département d'études politiques, Université Queen's

LA CONSTITUTION IRAKIENNE, adoptée en octobre 2005 après avoir reçu l'appui de quatre électeurs sur cinq lors d'un référendum dont le taux de participation s'est élevé à 80 %, a mené à l'établissement d'un comité habilité à mettre de l'avant des réformes constitutionnelles. Créé en vertu de l'article 142, le comité devait présenter un rapport dans les quatre mois suivant la création du Conseil des représentants (Parlement d'Irak), soit au plus tard à l'été 2006.

Le comité n'a pas présenté de rapport. Techniquement, son mandat constitutionnel est arrivé à terme, même s'il est possible qu'un rapport soit déposé avant les élections parlementaires fédérales prévues pour janvier 2010. Le comité n'a pas présenté de rapport parce qu'il n'y a pas eu de consensus sur les enjeux à l'étude. Bien que le consensus ne soit pas un préalable au dépôt d'un rapport, il reste que les recommandations du comité auraient peu de chances d'être mises en application sans consensus. Cela s'explique par le fait que toute modification apportée à la Constitution d'Irak en vertu de l'article 142 nécessite non seulement l'appui d'une majorité absolue des électeurs du pays, mais aussi le soutien d'au moins un tiers des électeurs dans 16 des 18 gouvernorats. Cette dernière disposition signifie qu'il doit y avoir un vaste appui, tant chez les Arabes que chez les Kurdes, pour qu'une modification à la Constitution puisse être adoptée.

L'absence de consensus n'est pas étonnante. Au sein du comité on trouve d'un côté des Arabes centralisateurs qui souhaiteraient un gouvernement fédéral beaucoup plus fort. De l'autre côté se trouvent ceux, surtout des Kurdes, qui n'en veulent pas. Trois enjeux ont dominé les travaux du comité, et chacun reflète cette division fondamentale. Premièrement, on retrouve d'un côté ceux qui veulent donner au gouvernement fédéral le contrôle sur les ressources naturelles, en particulier le pétrole. Si la Constitution actuelle limite les droits de gestion des autorités fédérales aux champs pétrolifères déjà en exploitation et les oblige à la cogestion avec les régions et les gouvernorats producteurs (ce qu'elles n'ont pas fait jusqu'ici), les centralisateurs veulent que le gouvernement fédéral ait le contrôle exclusif des ressources naturelles. Deuxièmement, les partisans d'une Bagdad forte veulent réduire la suprématie juridique dont jouissent les régions d'Irak sur toutes les questions qui ne relèvent pas explicitement de la compétence fédérale. Troisièmement, les centralisateurs veulent modifier la formule d'amendement à la Constitution pour qu'il devienne plus « facile » de la changer. Lorsque l'article 142 sera arrivé à terme (et on pourrait argumenter que c'est déjà le cas), tout changement constitutionnel nécessitera à l'avenir une résolution adoptée aux deux tiers à la chambre basse du Parlement fédéral et l'obtention d'une majorité lors d'un référendum populaire, mais toute région pourra opposer son veto au changement proposé si celui-ci affecte les pouvoirs régionaux.

Les Kurdes peuvent par conséquent faire obstacle aux changements en vertu de l'article 142, et pourront bloquer à l'avenir les modifications jugées contraires à leurs intérêts. Mais le statu quo ne leur convient pas tout à fait pour autant. En effet, si la Constitution n'est pas modifiée, la présidence actuelle, tripartite et relativement forte, qui favorise le partage du pouvoir entre les trois principales communautés d'Irak, sera transformée en une présidence constituée d'une seule personne et donc plus faible, qui accordera plus de pouvoir au premier ministre. Les Kurdes sont également mécontents du fait qu'on a pas réussi à organiser un référendum sur Kirkuk et les autres territoires contestés, même si la Constitution avait absolument mandaté les instances fédérales de tenir ce référendum avant décembre 2007. Il y a également cette incapacité à légiférer pour créer une seconde chambre fédérale et pour normaliser les modes de nomination et de fonctionnement de la Cour suprême fédérale, deux institutions qui, théoriquement, devraient être en mesure de répondre aux besoins de l'ensemble des communautés irakiennes.

SOUTENIR UN MOYEN-ORIENT EN PLEINE JEUNESSE

Lara Arjan (larjan@dd-rd.ca), agente régionale, Moyen-Orient et Maghreb

Lancé en 2005, le programme de Droits et Démocratie pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) est l'un des plus récents à avoir été mis en place.

La région du MOAN s'est montrée peu affectée par ce qu'on a appelé la troisième vague de démocratisation. Célébrées comme le « printemps arabe », certaines réformes ont été introduites mais se sont révélées de courte durée et n'ont donné lieu qu'à davantage d'oppression et de désillusion. La région est aux prises avec d'énormes défis en matière de démocratie, de droits humains et de développement humain.

Ironiquement, le berceau de la civilisation, que l'on appelle souvent le « vieux monde », est en fait très jeune. En effet, environ 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans, faisant de cette région l'une des plus jeunes au monde. Si les jeunes représentent la plus grande partie de la population, ils subissent toutefois de la discrimination et font l'objet d'une marginalisation sociale et politique en raison des normes patriarcales qui dominent la plupart des sociétés arabes.

Droits et Démocratie considère les jeunes comme des agents de changement et d'espoir pour l'avenir dans cette région. Conséquemment, la programmation de Droits et Démocratie pour le MOAN vise avant tout à procurer aux jeunes l'espace et la possibilité d'engendrer des changements dans leurs communautés. Elle se fonde sur l'idée selon laquelle les jeunes sont des citoyens « maintenant », et non plus tard.

Au Maroc, notre organisation travaille avec les jeunes des milieux marginalisés dans les bidonvilles. De concert avec nos partenaires, nous donnons aux jeunes la possibilité de vivre leur citoyenneté. Notre travail s'appuie sur la pratique civique démocratique, qui reconnaît les jeunes comme des citoyens à part entière et leur procure l'espace nécessaire pour interpeller les politiciens et œuvrer au changement. Notre travail prendra une dimension nationale, grâce à la mise à contribution prochaine des universités marocaines.

En Jordanie, Droits et Démocratie a favorisé la création d'un partenariat avec le Princess Basma Youth Resource Center, et travaille avec son personnel dans le but de mettre en place un modèle démocratique de rechange pour le travail avec les jeunes fondé sur les principes d'équité, de tolérance, de confiance et d'indépendance.

Dans les territoires palestiniens, Droits et Démocratie a appuyé, dans la ville de Naplouse, la mise en place d'un programme éducatif sur les droits humains intitulé Justice sociale et droits humains : ateliers thématiques pour les jeunes Palestiniens vivant dans le contexte d'une situation d'urgence causée par l'homme. Le projet, mis en œuvre par Project Hope, un partenaire local, consiste à encourager les jeunes Palestiniens (âgés de 13 à 25 ans) à explorer les enjeux liés à la justice sociale et aux droits humains dans l'objectif de faire la promotion de la société civile, du bénévolat, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains et des droits des femmes. Le projet est principalement mené dans les zones marginalisées comme les camps de réfugiés, la vieille ville et les villages environnants.

Le programme de Droits et Démocratie pour la région du MOAN continuera d'acquérir de nouvelles dimensions et d'explorer de nouveaux thèmes à mesure qu'il prendra de l'expansion. La jeunesse étant la force motrice de cette programmation, les possibilités sont illimitées. Nous croyons fermement que les jeunes constituent un « printemps arabe » en pleine éclosion..

libertas

Bulletin d'information de Droits et Démocratie
Libertas est distribué gratuitement et sa version électronique peut être consultée au www.dd-rd.ca. Ses articles peuvent être reproduits à la condition de citer la source et de faire parvenir un exemplaire de la publication dans laquelle paraît l'article à Droits et Démocratie. Le genre masculin est parfois employé à seule fin de faciliter la lecture.

Coordination : Lise Lortie, Louis Moubarak

Traduction : Isabelle Chagnon, Gwendolyn Schulman

Révision : Lise Lortie, Steve Smith, Augie Van Biljouw, Charles Vallerand

Photos : La'Onf, September 11th Families for Peaceful Tomorrows

Production graphique : Cubik communication graphique

Dépôt légal : 4e trimestre 2009 • ISSN 1027-0884

Droits et Démocratie
1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H2L 4P9
Téléphone : 514 283-6073 • Télécopieur : 514 283-3792
dd.rd@dd-rd.ca • www.dd-rd.ca

Imprimé au Canada par Club imprimerie Montréal inc.

LE DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE EN SITUATION DE CONFLIT

Razmik Panossian (rpanossian@dd-rd.ca), directeur, Politiques, programmes et planification, Droits et Démocratie

On croit souvent que le développement démocratique constitue un « luxe » dans des situations de conflits violents ou immédiatement après la cessation de ces conflits. On suppose par là que les problèmes de sécurité devraient être « résolus » en tout premier lieu, et que ce n'est qu'ensuite que les gens peuvent se préoccuper de la construction d'une société démocratique. Toutefois, il existe un lien inexorable entre la sécurité — et la stabilité qu'elle entraîne — et la démocratie. Cela signifie que le développement démocratique doit être une composante inhérente à la résolution et à la prévention des conflits, même dans les sociétés marquées par la violence.

Au cœur même du concept de démocratie réside la notion selon laquelle il importe d'aborder les désaccords, les intérêts contradictoires, les affrontements idéologiques, les tensions politiques et autres de manière *pacifique*. La démocratie est un système où les différences se négocient sur la base de l'égalité des droits entre tous. Bien sûr, cela est plus facile à dire qu'à faire, en particulier dans les endroits marqués par une longue tradition de violence. L'enjeu principal consiste alors à transformer les désaccords qui mènent à la violence en désaccords pouvant être résolus par la négociation pacifique et dans le cadre des processus politiques. Bref, comment faire pour planter la semence de la démocratie au milieu de conflits violents ?

Au cœur même du concept de démocratie réside la notion selon laquelle il importe d'aborder les désaccords, les intérêts contradictoires, les affrontements idéologiques, les tensions politiques et autres de manière pacifique.

La première tâche consiste à élaborer une approche selon laquelle les conflits ne sont pas considérés comme un jeu à « somme nulle » où le gagnant rafle tout et le perdant doit être éliminé. Cette démarche est très difficile à faire sur le plan conceptuel au cours d'un conflit, mais il s'agit d'une étape essentielle. Elle suggère que l'objectif doit être non pas la résolution du conflit, mais sa *gestion*. En effet, il est plus facile de négocier dans l'optique d'une gestion des différences que dans l'optique de leur résolution (qui implique l'élimination d'une ou de plus d'une des parties). Les élections, par exemple, essentiellement fondées sur la concurrence et la différence (lorsqu'elles sont libres et transparentes), devraient être le moyen d'*inclure* les forces de l'opposition dans le processus politique et non pas de les éliminer ni de les exclure complètement des structures du pouvoir (ou économiques). La création d'un système électoral approprié revêt donc une importance fondamentale.

Quatre éléments découlent de cette approche. Ces éléments sont nécessaires à la gestion pratique des conflits, et à leur réorientation de la violence vers la négociation pacifique. Le premier est le renforcement des institutions étatiques naissantes — ou leur création là où elles n'existent pas — susceptibles d'atténuer les conflits. Ces institutions sont notamment le Parlement, un système judiciaire indépendant, une commission des droits de la personne et une commission électorale, une fonction publique et des forces policières compétentes, un système d'éducation, et ainsi de suite. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces institutions en tant que telles peuvent faire à la fois partie du problème et de la solution. Elles font partie du problème lorsqu'un secteur de la société s'arroge le contrôle de l'État pour servir ses propres intérêts à l'exclusion des autres secteurs — ces institutions ne servent pas le bien *public* ; elles font partie de la solution si elles sont gérées de manière inclusive. Le défi consiste à comprendre ce dilemme et à entreprendre la construction des institutions d'une manière qui soit cohérente avec les principes démocratiques (c'est-à-dire créer des institutions qui englobent en leur sein l'ensemble des secteurs de la société, qu'il s'agisse des minorités au sein de l'appareil bureaucratique ou des femmes au sein des forces policières). De solides institutions sont essentielles à une démocratie fonctionnelle, mais une vision démocratique est nécessaire pour faire en sorte que les institutions créées ne deviennent pas une partie du problème.

Le deuxième élément est une société civile dynamique. À l'instar des institutions, la société civile présente des dimensions positives et négatives. Elle peut être une source d'intolérance et d'exclusion, par exemple dans le cas des mobilisations religieuses ou ethniques contre certains groupes. Elle peut aussi constituer un espace propice à l'inclusion et au dialogue. En favorisant l'épanouissement d'une société civile multiple et diversifiée — ONG, syndicats, associations civiques, établissements religieux tolérants —, on ouvre la porte au débat et à la négociation, créant ainsi une source de nouvelles idées, voire un exemple de dialogue. Ici aussi, les principes démocratiques doivent être mis de l'avant pour que des solutions de rechange à la violence soient présentes dans la société. Lorsque la société civile exige de l'État qu'il rende compte de ses actes, même si ses activités initiales demeurent modestes, elle renforce l'idée que la dissidence non violente est bel et bien possible.

Le troisième élément englobe les partis politiques (ou les groupes politiques qui sont en voie de devenir des partis). Cet élément présente une difficulté particulière, car souvent, en situation de conflit, la frontière entre les partis politiques et les groupes armés est très floue, voire inexistante. Comment transforme-t-on un groupe de guérilla en un parti politique ? La complication tient en partie à des questions liées à l'impunité. Lorsque des crimes ont été commis et des violations des droits humains perpétrées à grande échelle, les belligérants ne devraient pas pouvoir devenir des « politiciens » et s'attendre à faire carrière en toute impunité. Cela nuirait à la stabilité à long terme de la société. À partir d'une analyse au cas par cas, les partis et les mouvements politiques doivent être considérés d'une façon qui assure un équilibre adéquat entre l'engagement *et* la justice, qui corresponde aux besoins particuliers de la société où ils évoluent et qui tienne compte des normes internationales en matière de droits humains.

Le quatrième élément découle de ce qui précède : il s'agit de l'importance d'assurer un certain degré de justice et de guérison au sein de la société. Les mécanismes de justice transitionnelle représentent un moyen de remédier aux profonds clivages qui traversent les sociétés émergeant d'un conflit violent. Ils englobent les commissions de la vérité et de la réconciliation et les tribunaux traditionnels. Mais ces mécanismes ne constituent qu'une partie de l'ensemble. Il importe également d'obtenir justice pour les violations les plus graves des droits humains, que ce soit dans le cadre du système judiciaire national (s'il fonctionne adéquatement) ou dans le cadre des systèmes judiciaires régionaux et internationaux. Pour les victimes de violence, obtenir justice revêt une importance capitale, tant sur le plan symbolique que sur le plan matériel. Sans un tel sentiment que la justice prévaut, et la reconnaissance que cela entraîne, les victimes ne pourront considérer comme légitime le système social qui aura été reconstruit, et sans une telle légitimité, toute stabilité à long terme sera impossible.

Il existe dans tout cela une importante composante liée aux rapports sociaux entre les sexes, en particulier en ce qui a trait à la violence contre les femmes et aux crimes sexuels. Les questions de réparation et de recours font partie du dialogue qui se déroule au sein de la société, et doivent être abordées pour qu'une stabilité à long terme puisse exister. La discrimination en tous genres et les inégalités structurelles mènent à la violence, mais elles ont un impact distinct sur les femmes. C'est pourquoi il est essentiel, dès le début, non seulement d'inclure la voix des femmes ainsi que des approches tenant compte des rapports sociaux entre les sexes dans le cadre de la reconstruction de la société, y compris les négociations de paix, mais aussi de tenir compte des besoins des femmes sur le pan institutionnel et d'assurer l'accès à la justice pour les crimes sexistes commis durant les conflits violents.

La construction d'une société démocratique respectueuse des droits humains nécessite beaucoup de temps, en particulier dans des sociétés où la violence est devenue généralisée. Mais cela est possible, avec de la patience et grâce à des politiques saines qui contribuent à la construction des institutions, de la société civile et des partis politiques — et qui s'appuient sur le principe de justice. Le point de départ d'une telle entreprise ne peut être assujetti à l'atteinte d'un état de sécurité. Loin d'être un « luxe » qui peut attendre à plus tard, le développement démocratique — aussi dangereux qu'il puisse être — fait partie des solutions immédiates à apporter aux conflits violents.

LE CANADA ET L'IRAK : UNE QUESTION DE COHÉRENCE

Marie-Joëlle Zahar (marie-joelle.zahar@montreal.ca), professeure au Département de science politique de l'Université de Montréal

Le 30 juin dernier, les 138 000 soldats de l'armée américaine déployés en Irak se repliaient dans leurs bases, en vertu d'un accord de coopération militaire signé avec les autorités irakiennes, première étape d'un retrait américain prévu en août 2010. Si la passation des pouvoirs a eu lieu au moment où la violence en Irak était à son plus bas niveau depuis 2004, la recrudescence des attentats depuis août 2009 illustre la fragilité des acquis dans ce domaine. Mis à part la question de la sécurité, plusieurs dossiers en suspens pourraient soit consolider ou saper les progrès des dernières années : la réintégration des sunnites dans les forces de l'ordre irakiennes, le statut de Kirkouk et la loi sur le pétrole. Dernier problème en date, l'incapacité du Parlement irakien de s'entendre sur une nouvelle loi électorale qui met en danger la tenue du prochain scrutin parlementaire prévu pour le 16 janvier 2010.

Nonobstant les propos du président américain Barack Obama lors de sa rencontre avec le premier ministre Nouri al-Maliki à la Maison-Blanche, l'engagement des Irakiens envers la démocratie est loin d'être acquis. Il existe aujourd'hui en Irak de fervents partisans de la démocratie, mais un sérieux dilemme oppose les différentes communautés, notamment kurdes et arabes, quant aux contours de l'Irak de demain. Les Arabes veulent un pouvoir central fort, sans lequel ils craignent pour l'unité et l'intégrité territoriale de leur pays ; les Kurdes, pour qui la centralisation du pouvoir est historiquement synonyme de persécution, recherchent un maximum d'autonomie. Les peurs des uns et des autres, qui trouvent leurs racines dans un passé tumultueux, doivent être traitées comme telles.

Comment faire respecter droits et démocratie tout en maintenant l'intégrité territoriale de l'Irak ? Quel rôle le Canada peut-il jouer à cet effet ? La structure fédérale irakienne est un bon point de départ. Mais une fédération, pour concilier unité et diversité, doit atteindre un double équilibre : garantir la représentation de toutes les composantes du pays au centre et assurer la présence du centre dans toutes les régions. Or, si le gouvernement irakien reflète mieux toutes les composantes du pays, il doit encore régler le problème de la représentation sunnite. Par contre, la présence du gouvernement central est loin d'être ressentie également dans toutes les régions, ce qui fait craindre un effritement du lien national, le scénario type se déroulant actuellement sous nos yeux en Bosnie-Herzégovine.

Jusqu'à récemment, le Canada présidait le Fonds international pour la reconstruction de l'Irak en reconnaissance de son implication dans le processus de reconstruction démocratique. Aujourd'hui, l'Irak n'est plus sur la liste des priorités du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada et de l'Agence canadienne pour le développement international. Particulièrement regrettable est la suspension d'un programme conçu et exécuté par le Forum des Fédérations qui, entre 2006 et 2008, avait contribué à former des universitaires irakiens de toutes les communautés et de toutes les régions au bon fonctionnement des institutions fédérales. Bien que ce genre de programme ne produise pas de retentissants effets sur le court terme, il s'agit du travail laborieux d'éducation (pédagogique et civique) duquel dépendent la bonne compréhension et la bonne marche du fédéralisme en Irak. Et seul un système fédéral fonctionnel permettra de concilier droits, démocratie et unité nationale. Il n'y va pas seulement du futur de l'Irak, il y va de la cohérence de nos politiques et de notre engagement à aider les États fragiles à se remettre sur pied. C'est à ce prix que nos engagements externes en Irak, en Afghanistan et ailleurs, pourront contribuer non seulement à la reconstruction de ces sociétés mais aussi à la paix et à la sécurité internationales. ℓ

COUP D'ŒIL SUR L'IRAK

Capitale :	Bagdad
Population (million):	30 413
Superficie :	437 072 km²
Nature du régime :	démocratie parlementaire
Indépendance :	3 octobre 1932
Chef de l'État :	Jalal Talabani (depuis le 6 avril 2005)
Premier ministre :	Nouri al-Maliki (depuis le 22 avril 2006)
Langues :	arabe, kurde (langues officielles), assyrien, turkmène, arménien
Religions principales :	islam 97 % (chiites 60 %–65 %, sunnites 32–37 %), christianisme et autres 3 %
Âge légal pour voter :	18 ans
PIB par habitant ($) :	3206

Type de gouvernement :

Le Conseil des représentants de l'Irak est la principale instance composée de représentants élus. Il agit en qualité d'organe législatif du gouvernement et détient le pouvoir de choisir le gouvernement, selon la force des partis exprimée lors des élections. Le Conseil se compose de 275 membres élus par un système de représentation proportionnelle. Une fois le gouvernement choisi, un conseil de la présidence (un président et deux vice-présidents) est élu par la majorité des deux tiers du Conseil des représentants. Le Conseil de la présidence détient des pouvoirs multiples, dont celui d'imposer son veto à la loi. Le Conseil de la présidence nomme le premier ministre et les membres du cabinet. Les pouvoirs de la présidence sont limités, car une grande partie des pouvoirs exécutifs sont conférés au premier ministre. (Source : MAECI)

Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier Enviro 100 160M texte rencontrant les normes environnementales FSC.